

Situation des enseignants de SII

Suite à la création du Capet sciences industrielles de l'ingénieur (arrêté du 17 mars 2011 publié au J.O. du 2 avril 2011) et de l'agrégation sciences industrielles de l'ingénieur (arrêté du 25 novembre 2011 publié au J.O. du 10 janvier 2012), les enseignants relevant de l'une des 42 valences appartenant aux sciences et techniques industrielles (STI) sont désormais affectés dans l'un des 4 champs disciplinaires des sciences industrielles de l'ingénieur (SII), répertoriés ci-dessous :

- Architecture et construction (L1411)
- Énergie (L1412)
- Information et numérique (L1413)
- Ingénierie mécanique (L1414)

Suite à leur changement de discipline, se traduisant par un arrêté ministériel entérinant cette modification, les enseignants de SII **qui le souhaitent** pourront participer à la phase intra-académique en SII.

Les tableaux ci-dessous détaillent par corps les possibilités offertes aux candidats. Leur attention est attirée sur le fait qu'aucun panachage ni aucun cumul ne sera possible.

À titre d'exemple :

- Un certifié dont la discipline de recrutement, mentionnée sur l'arrêté ministériel, est « sciences industrielles de l'ingénieur option énergie » (1412E), choisira de participer au mouvement soit en technologie (L1400), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412). Il ne participera au mouvement que dans une seule de ces deux disciplines.
- Un agrégé dont la discipline de recrutement, mentionnée sur l'arrêté ministériel, est « sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique » (1415A), choisira de participer au mouvement soit en technologie (L1400), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique (L1413). Il ne pourra pas participer dans plusieurs disciplines.

Le choix effectué lors de la phase inter-académique vaut également pour la phase intra-académique : aucun changement de stratégie n'est accepté.

Candidats professeurs agrégés

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement		
	1414A SII et ingénierie mécanique	1415A SII et ingénierie électrique	1416A SII et ingénierie des constructions
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui
L1411 SII option architecture et construction	Non	Non	Oui
L1412 SII option énergie	Non	Oui	Oui
L1413 SII option information et numérique	Non	Oui	Non
L1414 SII option ingénierie mécanique	Oui	Non	Non

Candidats professeurs certifiés

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement			
	1411E SII option architecture et construction	1412E SII option énergie	1413E SII option information et numérique	1414E SII option Ingénierie mécanique
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui	Oui
L1411 SII option architecture et construction	Oui	Non	Non	Non
L1412 SII option énergie	Non	Oui	Non	Non
L1413 SII option information et numérique	Non	Non	Oui	Non
L1414 SII option ingénierie mécanique	Non	Non	Non	Oui

Annexe 8

Les enseignants de SII - formateurs compris - feront l'objet d'un suivi particulier.